

Notre barème des honoraires H.T (TVA 20.00% en sus)

Transactions

(Honoraires à la charge du vendeur, sauf convention contraire)

Locaux d'habitation et professionnels

(Maisons individuelles et logements situés dans des immeubles collectifs)

Montant de la valeur du bien	Honoraires
Jusqu'à 75 000€	11% sur le prix de vente
De 75 001€ à 150 000€	9% sur le prix de vente
De 150 001€ à 200 000€	7% sur le prix de vente
A partir de 200 001€	5% sur le prix de vente

Les honoraires peuvent être révisés en fonction des variations du prix net de vente du bien.

Les honoraires d'agence seront au minimum du montant du forfait.

Les honoraires comprennent dans le cadre du mandat de vente signé :

- La prise du mandat,
- La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien,
- La publicité sur tous supports jugés utiles par l'agence,
- La recherche de tous les acquéreurs potentiels,
- La faisabilité du projet dans la mesure des investigations autorisées par la loi,
- Les visites du bien par les acquéreurs potentiels,
- Les aides à la négociation et à l'ajustement du prix,
- L'assistance à l'avant-contrat de vente,
- Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements,
- L'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire.